



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°21
Juillet 2022

EDITO

PRODUIRE LOCAL, AGIR GLOBAL pour une souveraineté alimentaire par une croissance responsable

De la coopérative locale au groupe coopératif à dimension internationale, les 265 coopératives agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ancrées dans les bassins de production de leurs agriculteurs sociétaires participent à la diversité et à la vitalité de l'économie agricole et agroalimentaire régionale. Avec 17 000 salariés et 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires total, elles sont présentes dans toutes les filières agricoles de notre région : lait et produits laitiers, bétail et viande, volaille et œuf, céréales et produits céréaliers, vin, fruits et légumes, plantes à parfum et médicinales, miel, semences et plants, forêt-bois...

La crise sanitaire que nous vivons depuis plus de 2 ans et l'actualité de la guerre en Ukraine ont rappelé à nos dirigeants politiques l'importance vitale pour une nation de sa souveraineté alimentaire. Les dernières années ont aussi démontré à notre monde agricole la réalité du changement climatique et placé la gestion des risques au cœur des priorités.

La reconquête de notre souveraineté alimentaire est indissociable des transitions écologiques, notamment la décarbonation de notre modèle agricole et agroalimentaire.

Conscientes de leur responsabilité dans la filière alimentaire, nos coopératives agricoles, outils de structuration des filières, par et pour les agriculteurs sont en première ligne. Il leur appartient aujourd'hui de produire plus, produire mieux et produire durable. C'est ce qui permettra de renforcer leur compétitivité pour répondre à trois enjeux majeurs : mieux rémunérer les associés coopérateurs, investir dans les transitions pour répondre aux attentes de la société et développer l'attractivité de la profession agricole et du modèle coopératif.

Notre fédération défend une politique agricole et agroalimentaire durable qui intègre de façon équilibrée les impératifs économiques, environnementaux et sociétaux.

C'est pourquoi, il est essentiel de veiller à la conciliation entre la conduite des transitions et la production d'une alimentation pour tous. Autrement dit, la seule montée en gamme de nos productions ne peut être l'unique objectif des politiques publiques, en particulier dans le contexte d'inflation actuel. Celles-ci doivent servir tous les marchés (entrée de gamme, moyenne gamme et premium) pour répondre à l'ensemble des demandes, du local à l'export en passant par la restauration hors domicile et la grande distribution. Le soutien à nos productions locales et de qualité doit aussi se traduire par une commande publique responsable, via le renforcement des approvisionnements des opérateurs publics auprès des acteurs régionaux de l'alimentation.

Enfin, sans une politique ambitieuse de protection des cultures et de stockage de l'eau face aux aléas climatiques, c'est le maintien de certaines de nos productions qui est en jeu.

Patrice Dumas, président

⇒⇒ Téléchargez **ici** le manifeste complet de LCA ARA adressé aux nouveaux députés

Nos bureaux seront fermés du 15 août au 19 août inclus.

Nous vous souhaitons un bel été !



Plan de résilience : les entreprises agricoles et agroalimentaires éligibles à l'aide « gaz et électricité »

Depuis le 1^{er} juillet, les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité sont éligibles à l'aide « gaz et électricité » du Plan de résilience. Temporaire, ciblée et plafonnée, cette aide est ouverte à tous les secteurs d'activité. Elle vise à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises, pour les aider à faire face aux conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine.

Entreprises éligibles :

- les entreprises dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3% de leur chiffre d'affaires 2021 ;
- et qui ont subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible (mars à août 2022), par rapport à leur moyenne de prix sur l'année 2021.

Modalités de l'aide :

Cette aide prend la forme d'une subvention. Selon la situation de l'entreprise agricole ou agroalimentaire, elle est égale à :

- 30% des coûts éligibles, plafonnée à 2 millions d'euros, pour les entreprises subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30% par rapport à 2021 ou ayant des pertes d'exploitation (condition vérifiée à la maille trimestrielle) ;
- 50% des coûts éligibles, plafonnée à 25 millions d'euros, pour les entreprises subissant des pertes d'exploitation et dont le montant des pertes est au plus égal à deux fois les coûts éligibles. L'aide est limitée à 80% du montant des pertes d'exploitation.

Pour obtenir l'aide :

La demande d'aide est à déposer :

- par le biais d'un formulaire dans l'espace professionnel de la messagerie sécurisée de l'entreprise depuis le site www.impots.gouv.fr ;
- dans un délai de 45 jours à compter du 4 juillet 2022 pour la 1^{ère} période éligible (mars à mai 2022) ;
- dans un délai de 45 jours à compter du 15 septembre 2022 pour la 2^{ème} période éligible (juin à août 2022). ■

Télécharger le CP

Réunion du Club #CoopCom de La Coopération Agricole dans le Maine-et-Loire

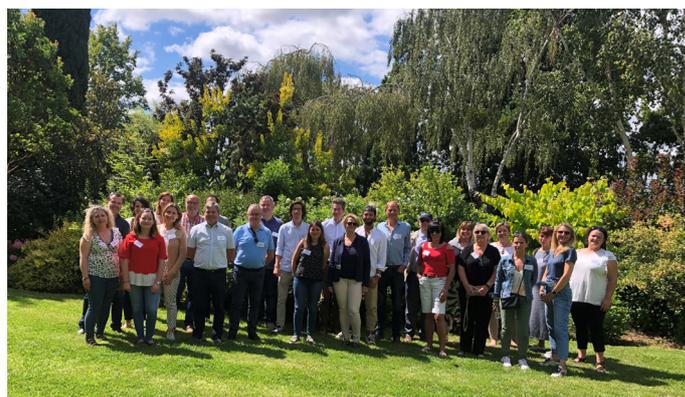
L'équipe Com de La Coopération Agricole organise chaque année deux réunions (dont une décentralisée) pour le Club #CoopCom qui réunit les communicants des coopératives de toutes les régions de France. Cette année, nous avons été accueillis les 7 et 8 juillet dans le département du Maine-et-Loire par la coopérative Terrena.

Deux jours, riches de rencontres avec des professionnels passionnés et passionnants, qui ont partagé leurs connaissances, leur enthousiasme et leur fierté au service des filières horticoles, arboricoles et viticoles.

Un séminaire agréable, au sein duquel règne l'échange et le partage de bonnes pratiques, le tout dans une ambiance conviviale.

Un grand merci à Olivier CHAILLOUX, Président de Terrena ainsi qu'à son équipe, à HORTIVAL DIFFUSION et « Silence, ça pousse » et enfin à l'équipe des caves Ackerman pour la visite de la cave. ■

ANNIE GIACOMETTI



SIAL 2022 : Venez présenter vos produits

La Coopération Agricole, l'ANIA et Business France s'unissent pour la première fois à l'occasion du SIAL 2022 (15 au 19 octobre) pour vous proposer un stand commun de 400 m².

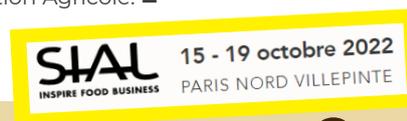
Il sera situé à l'entrée du Hall 5 (Stand L006) et se composera de différents espaces : conférences, innovation, dégustation, exposition produits...

Vous trouverez dans le "**Cahier des charges pour les entreprises**" (à consulter [ici](#)), l'ensemble des modalités de présence sur notre stand offertes aux adhérents de La Coopération Agricole pour exposer leurs produits à fort potentiel international :

1. Organiser une dégustation animée de leurs produits ;
2. Présenter en ligne leurs produits aux acheteurs internationaux ;
3. Assister ou intervenir à des conférences.

Les coopératives ont **jusqu'au 31 juillet** pour manifester leur intérêt pour participer aux différentes animations, en remplissant les formulaires d'inscriptions présents dans le cahier des charges.

Ces participations sont **gratuites** pour les adhérents de La Coopération Agricole. ■





Le maire de Moutiers, Fabrice Pannekoucke, et la première magistrate de Vourles, Catherine Staron. Photo Progrès / V. B.

L'exécutif régional remanié

En remportant un siège de député à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Taite, élu dans la 6^e circonscription de la Loire, et Yannick Neuder, vainqueur dans la 7^e circonscription de l'Isère, ont été amenés à quitter leurs fauteuils de vice-présidents à la Région.

Réunis en Assemblée plénière le 30 juin, les conseillers régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes ont donc procédé, par vote, à une modification de l'exécutif régional.

Ainsi Fabrice Pannekoucke, maire de Moutiers (73), prend la suite de Jean-Pierre Taite, en devenant vice-président délégué à l'Agriculture et aux Espaces valléens. Tandis que Catherine Staron, maire de Vourles (69) a été élue vice-présidente, déléguée à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. ■

Source : Le Progrès



Vie de la fédération

Le pôle Filières, Transitions et Valorisation a accueilli 2 stagiaires.



Chloé VITET, élève ingénieure en 3^{ème} année à l'ISARA de Lyon, a rejoint l'équipe de LCA ARA le 4 juillet 2022 pour un stage de 12 semaines.

Elle sera encadrée par Fabien SEVIN au sein du pôle Filières, Transitions et Valorisation.

Le travail qui lui a été confié consiste en la réalisation d'un panorama des projets de Recherche Innovation et Développement (RID) relatifs au développement des filières de ruminants à l'échelle du Massif Central. Après avoir identifié les axes de développement prioritaires auprès des coopératives des filières de ruminants, elle devra effectuer des entretiens auprès des acteurs de la RID (INRAE, instituts techniques, Chambre d'Agriculture, etc.).

Ceci dans le but de faciliter l'interconnaissance et les liens entre les différents acteurs de la filière, d'identifier les personnes-ressources et partenariats dans les projets réalisés et envisagés. Elle devra réaliser un inventaire et une synthèse de ces différents projets en lien avec les enjeux identifiés.

Julie DIGARD, étudiante ingénieure à L'Institut Agro Montpellier (anciennement Montpellier Supagro) a rejoint le Pôle Filières, Transitions et Valorisation le 4 juillet pour 6 mois dans le cadre d'un stage de césure.



Elle est encadrée par Olivia TALHOUK pour l'assister sur l'étude de caractérisation des modes d'actions des coopératives agricoles pour une gestion durable de la ressource en eau.

L'objectif de cette étude est de mettre en valeur les actions déjà menées par les coopératives, partager les retours d'expérience entre elles, mais également identifier les freins qu'elles peuvent rencontrer afin que LCA puisse mieux les accompagner.

Pour ce faire, elle doit identifier les coopératives présentes dans des zones à enjeux qualitatifs et quantitatifs de l'eau afin d'aller à leur rencontre réaliser une enquête sur la période septembre / octobre. Une restitution de l'étude sera proposée aux acteurs concernés courant décembre. ■

Une opération pour favoriser l'accès au conseil des coopératives agricoles et alimentaires régionales

La Coopération Agricole ARA s'associe aux fédérations professionnelles régionales des métiers du conseil, **Cinov Rhône-Alpes** et **Syntec AuRA** pour lancer une opération visant à favoriser l'accès au conseil des PME coopératives agricoles et alimentaires régionales. Cette opération est financée par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Répondre aux nouveaux défis des PME agricoles et alimentaires

Concurrence protéiforme, évolutions réglementaires, nouvelles exigences des clients, transformation des pratiques alimentaires ou encore hausse des coûts des matières premières, les défis auxquels les PME alimentaires sont confrontées sont multiples.

Dans le contexte post crise sanitaire marqué par une inflation globale, les parties prenantes du projet ont souhaité identifier les experts en conseil de la région susceptibles d'accompagner les PME pour répondre aux enjeux de compétitivité, d'attractivité et de transitions.

À partir de septembre, les entreprises PME coopératives agricoles et agroalimentaires régionales seront conviées à des webinaires thématiques animés par les entreprises de prestations de conseil répondantes à l'enquête.

Trois thématiques, complémentaires de l'offre de service de prestations de LCA ARA ont été choisies pour ces webinaires.

Retenez dès maintenant les dates !

Les webinaires sont gratuits mais sur inscription.

Pour vous inscrire c'est ici !

Le projet se clôturera par l'organisation d'un évènement de speed dating le 15 novembre entre les cabinets de conseil et les entreprises PME coopératives régionales. Ces rencontres visent à générer une émulation créatrice et des projets conjoints basés sur les besoins des petites entreprises du territoire. ■

JEAN DE BALATHIER



Inscriptions Phileas : il reste des places !

Le 16 novembre prochain, nous lancerons la 22^{ème} promotion du cycle Phileas. Phileas est un cycle complet de formation, qui apporte aux participants les clés indispensables à un bon exercice du mandat d'administrateur : gouvernance coopérative, réflexion stratégique, fondamentaux de la gestion, prise de parole en public et efficacité en groupe...

Au-delà, la formation permet, par les rencontres entre les administrateurs de coopératives de toutes les filières et de tous les départements de la région, un réel enrichissement des participants. ■

VOS CONTACTS :

Pascal Goux - Tél. 06 08 09 17 23
pgoux@ara.lcoopagri.coop

Romain Vassor - Tél. 07 48 73 05 65
rvassor@ara.lcoopagri.coop

Cliquez sur l'image pour télécharger la plaquette et le bordereau d'inscription

LA COOPERATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PHILEAS
 PARCOURS DE FORMATION Administrateurs de coopératives d'Auvergne-Rhône-Alpes

112 heures de formation réparties sur 2 hivers (8 jours par an)

4 thèmes principaux (Aucun prérequis)
 L'organisation, le fonctionnement et la gouvernance de la coopérative agricole
 Comprendre le fonctionnement de la coopérative et les spécificités de la relation entre la coopérative et les associés coopérateurs.

L'administrateur en situation de communication
 Identifier les clés de la communication orale, être à l'aise pour porter la voix de la coopérative, pour augmenter la performance du groupe et travailler efficacement en équipe.

Les clés de la gestion et de l'analyse financière
 Maîtriser les éléments incontournables de la gestion : lecture et analyse des comptes, interprétation des ratios économiques et financiers, gestion des investissements.

Construire et conduire une stratégie dans une coopérative
 Acquérir une méthode d'analyse stratégique de l'entreprise, de l'exploitation agricole ou de la coopérative, situer l'entreprise agricole et coopérative dans son environnement global pour s'y adapter et gagner en performance.

L'administrateur, la personne clé de la coopérative
 Phileas est un temps fort du mandat d'administrateur qui permet, par la confrontation des expériences et les échanges, de renforcer la connaissance mutuelle des responsables de la coopération de demain, ce qui ne peut que contribuer au renforcement de l'expression politique et de la défense des intérêts des entreprises coopératives.

Le déroulement

1 ^{ère} année				2 ^{ème} année			
Gouvernance coopérative	Bases de la communication	Responsabilités juridiques	Travailler en équipe				
Nov 2022	Déc 2022	Janv 2023	Janv 2023	Nov 2023	Déc 2023	Janv 2024	Fév 2024
Analyse stratégique	Gestion financière	RSE	Gestion prévisionnelle	Projet stratégique			

Le lieu Agropole à Lyon (69) ou Maison de l'Agriculture à Aubière (63) (en fonction de la provenance des participants)

Boostez votre stratégie !

Faites vous accompagner pour répondre à vos enjeux de **compétitivité**, **d'attractivité** et de **transitions**

SAVE THE DATE

GRATUIT SUR INSCRIPTION
 1 H de webinaire

3 WEBINAIRES pour vous accompagner

14 SEPTEMBRE > 17H30
 Stratégie Commerciale

27 SEPTEMBRE
 Transformation digitale

20 OCTOBRE > 11H
 Stratégie RH & Compétences



Avec le soutien de la DREETS





Fresque du climat Spéciale agro-alimentaire

3h pour comprendre le défi climatique

5 juillet 2022

Une fresque du climat pour les acteurs de la chaîne alimentaire à Lyon

Six entreprises du secteur, dont les coopératives Oxyane et Sicol, se sont prêtées à l'exercice de la Fresque du Climat ce jeudi 5 juillet après-midi, à Lyon.

3 heures pour reconstituer les causes et conséquences du changement climatique, prendre la mesure des contributions et impacts pour la chaîne de valeur alimentaire et échanger sur les pistes d'action.

Quelques moments clés quand on prend conscience que dépasser les +2°C de réchauffement global signifie déclencher les boucles de rétroaction négatives (dégel du permafrost et libération du méthane) sur lesquelles l'humain n'aura que peu de prise ; et quand on s'interroge sur les moyens d'atténuer l'impact de son approvisionnement en chocolat !

Quoi qu'il en soit, l'agriculture, au centre de beaucoup des conséquences physiques du phénomène, a besoin de trouver les moyens de son adaptation pour continuer à alimenter les populations. ■

OLIVIA TALHOUK

Appel à manifestation d'intérêt "Soutien à l'émergence de filières agricoles à bas niveau d'intrants"

Dans le contexte de changement climatique et de pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides encore significatives, un des leviers majeurs de la politique d'intervention de l'agence de l'eau est l'accompagnement de la transition des systèmes agricoles vers des pratiques à faible impact sur la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. La mise en place de filières agricoles viables économiquement et durables du point de vue environnemental est essentielle. Développer des filières à bas niveau d'intrants permet d'ancrer le changement de pratiques agricoles dans le temps et sur les territoires. Afin de faciliter l'émergence de nouveaux projets de filières agricoles à bas niveau d'intrants, l'agence de l'eau engage un appel à manifestation d'intérêt de 1,5 million d'euros.

Cet appel à projets s'adresse aux opérateurs des filières agricoles (coopératives et négociants agricoles, collectifs d'agriculteurs, organismes de défense et de gestion de signes de qualité, industriels...), aux collectivités ou encore aux organismes de développement agricole qui projettent de travailler à l'émergence de filières à bas niveau d'intrants.

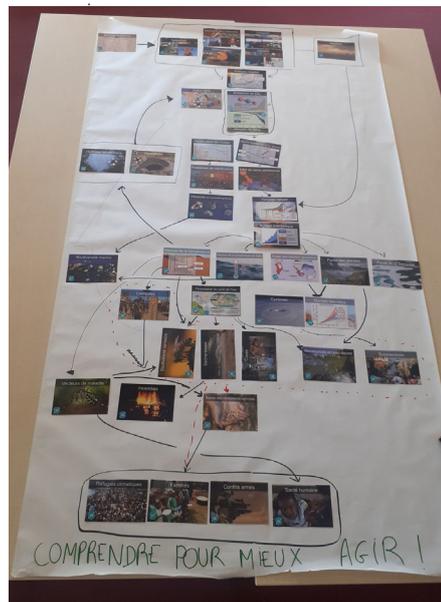
Avec cet appel à projets, l'agence de l'eau cible l'accompagnement de la phase d'émergence de ces filières, c'est-à-dire les études de faisabilité technique et économique dont les études de marché, les études de détermination des surfaces de cultures bas intrants potentielles à atteindre et l'animation associée et les études agro-environnementales du territoire concerné

Les lauréats verront leurs projets financés à un taux pouvant aller jusqu'à 70%.

Consultez la page Internet dédiée [ici](#)

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2022.

Si vous avez un projet, n'hésitez pas à contacter Olivia TALHOUK pour vous aider à monter votre projet. ■



VOTRE CONTACT :

Olivia TALHOUK ☎ 0688217666 - otalhouk@ara.lacoopagri.coop

MOOC RSE & agroalimentaire : ouverture des inscriptions pour la 5^{ème} édition de cette formation gratuite et accessible à tous !

Fort du succès des quatre précédentes saisons du MOOC RSE & Agroalimentaire qui ont rassemblé plus de 20 000 participants, les inscriptions pour la cinquième saison sont dès à présent ouvertes à l'occasion de la Semaine de la Coopération Agricole. Les cours, gratuits et donnant lieu à une attestation de réussite, débuteront le 12 septembre et se termineront le 10 novembre.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est la contribution des entreprises et organisations au développement durable. Celle-ci prend une place prépondérante dans l'agroalimentaire afin de répondre aux attentes sociétales croissantes. Ce MOOC a pour objectif de faire connaître à un large public, les enjeux et spécificités de la RSE dans l'agroalimentaire à travers des vidéos de cours, un serious game « Good Coop Bad Coop », des quizz, des conférences, des ressources complémentaires et des illustrations des pratiques des entreprises dans la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, en s'appuyant sur la norme AFNOR ISO 26030.

Différentes parties prenantes du secteur agroalimentaire participent à ce MOOC : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, médiation des entreprises, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Bordeaux Sciences Agro, l'Institut Agro Montpellier, l'Association française de normalisation (AFNOR), l'Association Nationale de la Révision (ANR), OCAPIAT et des coopératives qui, par leurs démarches, illustrent les différents enjeux abordés. L'association Agriculteurs Français et Développement International contribue également au dispositif de ce MOOC en apportant des ressources et illustrations concrètes des enjeux de durabilité et d'inclusivité, dans le développement de filières agroalimentaires responsables sur le continent africain.

Ce dispositif, ouvert pour six semaines, s'adresse aux étudiants, personnes en recherche d'emplois, collaborateurs, salariés de l'agroalimentaire, grand public, clients des coopératives, etc. 2 heures de travail par semaine sont nécessaires pour suivre ce cours. Il est organisé en quatre thématiques distinctes qui constituent la RSE :

- Stratégie & Gouvernance ;
- Economie ;
- Environnement ;
- Social.

Deux temps d'échanges en visioconférence avec l'audience seront prévus lors de cette période :

- Sur les enjeux d'agroécologie sur le continent africain ;
- Sur le rôle de la RSE pour améliorer l'attractivité de la filière agroalimentaire.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire [ici](#).

Le MOOC RSE & Agroalimentaire est coproduit par La Coopération Agricole, Bordeaux Sciences Agro, L'Institut Agro Montpellier, Agreenium, La Coopération Agricole Solutions+ et Agriculteurs Français et Développement International (AFDI). ■



NOS FORMATIONS EN RSE

Découvrez nos sessions de formations courtes pour engager ou structurer votre démarche RSE :

Premiers pas vers la RSE en agroalimentaire

Le 21 Octobre 2022

Lyon | Agrapole

Nouveauté !

Les outils pour structurer sa démarche RSE

Les 17 & 18 Novembre

Lyon | Agrapole

Retrouvez notre offre
de formation **en ligne**

VOTRE CONTACT

Valérie MANN

✉ vmann@isara.fr

☎ 04 27 85 86 63

Les études économiques du Crédit Agricole

Ce numéro est consacré aux Métiers du Grain, avec des zooms sur la Collecte-Appro, a Nutrition Animale, le Meunerie et la Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie.

Consultez
en cliquant sur l'image



CARNET

DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Philippe PANEL, président de la **CRMCCA**. Il succède à Patrice DUMAS.

Pascal LE BRUN, président de **La Coopération Laitière**. Il succède à Damien LACOMBE.

Gaëlle DUPAS, directrice du Pôle Animal de **La Coopération Agricole**. Elle succède à Jacques POULET qui quitte ses fonctions pour un départ en retraite.

Fabrice PANNEKOUCKE, vice-président de la **Région à l'Agriculture et aux espaces valléens**.

Hugues DAUZET, directeur général de la coopérative **Éleveurs de Savoie**.

Juillet

Ven 1er

AG CRMCCA AURA

Lun 4

AG FRSEA AURA

Section Vignerons coopérateurs ARA

Mar 5

Comité Vin AURA

Atelier Fresque du Climat LCA ARA / WeCount

6 au 8

Rencontres annuelles LCA bovins viande

Jeu 7

CA CRESS AURA

CA Agrolabs

Ven 8

COREAM

Cofil Bovins lait

Mar 12

Rencontre équipe LCA ARA / DICORE

Mar 19

CAF AURA

Jeu 21

Copil Cluster herbe

Mar 26

Rencontre bureaux LCA ARA : JA AURA

Septembre

Ven 2

CA Végépolys Valley

Webinaire OCM Fruits

Lun 5

Cofil caprin

Mer 7

Réunion lait montagne

Jeu 8

Réunion BioViande

Lun 12

Commission régionale Grandes

cultures Bio LCA ARA

Mar 13

Board FoodTech Lyon ARA

Cofil ovins

Mer 14

CA ARA Gourmand

GT coop régionales / Alimentation animale

Webinaire Stratégie RH

Jeu 15

Comité eau LCA

CA CRESS

Cofil Bovin Viande

15 & 16

Congrès Régions de France à Vichy

Ven 16

Restitution Etude Gran'AURA

18 au 20

NATEXPO à Lyon

Mar 20

CA Végépolys Valley

Mer 21

Comité des Régions LCA

CA Interbev AURA

Ven 23

GT Ma Région ses terroirs

Bureau CRIEL AMC

Copil Cluster Herbe

Lun 26

Régionales In Vivo à Dijon

Mar 27

CST Cluster Herbe

Webinaire Transformation digitale

Mer 28

AG APIRM

Jeu 29

CA LCA ARA

Ven 30

Comité de Bassin Rhône-Méditerranée

Comité territorial Végépolys Valley

Août

Lun 29

Réunion PAT Grand Clermont Livradois-Forez

Mer 31

Section viande bovine LCA ARA

Nos bureaux seront fermés du **15 août au 19 août inclus.**

Nous vous souhaitons un bel été !

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

EMBALLAGES MAGAZINE | 13/07/2022

Recyclage : Yoplait passe à l'échelle européenne

La marque de yaourt Yoplait est le premier metteur en marché à rejoindre Styrenics Circular Solutions. Yves Legros, le directeur général de la filiale de Sodiaal, explique les enjeux de l'élargissement de son engagement pour le recyclage des pots en polystyrène.

En France, il y a le consortium PS25. En Europe, il y a un autre consortium, Styrenics Circular Solutions (SCS). Tous deux travaillent à la construction d'une économie circulaire du polystyrène (PS).

Mais si le collectif français regroupe essentiellement des metteurs en marché du secteur des produits laitiers frais, l'alliance européenne ne comptait jusqu'à présent que des producteurs de matière plastique et des fabricants d'emballages. « Alors que les objectifs sont assez similaires », relève Yves Legros, le directeur général de Yoplait. C'est pourquoi la filiale du groupe coopératif Sodiaal, membre du consortium PS25, vient de rejoindre SCS.

Vision plus horizontale

« Nous voulons ainsi pouvoir participer à des travaux de filière plus complets sur tous les points de la circularité du PS », explique le dirigeant. « SCS, sans entreprise utilisatrice parmi ses membres, n'avait pas une vision suffisamment horizontale, alors même qu'il y a des avancées techniques en Belgique ou en Allemagne. Or, pour parvenir rapidement à l'industrialisation d'une boucle fermée, tous les industriels doivent s'associer et s'impliquer dans la démarche. »

Massification des volumes

Avec la confirmation de cet engagement, mais dans une dimension européenne désormais, Yoplait veut contribuer à la massification des volumes à retraiter et accélérer le processus. « C'est un sujet majeur pour Yoplait, lance Yves Legros. La majorité du marché est en PS pour des raisons techniques et économiques qui ne sont plus à démontrer, il faut absolument le réutiliser. Chaque maillon de la chaîne doit donc progresser pour être certain de tout récupérer, pour un recyclage aussi bien mécanique que chimique, et faire sens auprès d'industriels qui réemploieraient cette matière première. » Quelques chiffres donnent une idée de l'enjeu : sur les 100 000 tonnes d'emballages en PS mis sur le marché chaque année, les pots de yaourt en représentent 60% environ ; aujourd'hui, grâce à la simplification des consignes de tri en France, 4 000 tonnes sont collectées, ce volume devant au moins doubler avec le surtri, « tout cela servant à la fabrication de cintres ou de pots de fleurs puisque ce circuit fonctionne en boucle ouverte », regrette Yves Legros. Le dirigeant se montre confiant cependant : « Si tous les acteurs de la chaîne de valeur nous rejoignent pour coopérer, nous devrions aboutir à établir une filière à l'échelle avec retour à l'usage initial d'ici à 2025 permettant de traiter l'ensemble des volumes. »

SCS a été créé en décembre 2018 par les principaux producteurs de styrènes pour travailler sur la pleine circularité du PS. L'alliance réunit Elix Polymers, Ineos Styrolution, Trinseo, Versalis (groupe Eni), des organisations professionnelles européennes de la plasturgie et du recyclage des plastiques, des fabricants d'emballages (Bewi, Cedap, Coexpan, Greiner Packaging, Intraplas, Paccor) et le constructeur de machines de tri Tomra.

Fondé en juillet 2020 à l'initiative de Citeo, Syndifrais et Valorplast, le consortium PS25 vise à bâtir une économie circulaire des emballages en PS en France. Il regroupe, notamment, Andros, Agromousquetaires, Groupe Bigard, Célène, Cooperl Arc Atlantique, Eural UF, Galliance, MLC, Lactalis, Groupe LDC, Triballat Noyal, Schreiber, Yéo frais et Yoplait. ■

Arnaud JADOUL

L'AUVERGNE AGRICOLE | 20/07/2022

Jacquet réduit sa consommation en eau

Quatre industriels de la région, dont l'usine Jacquet, ont signé auprès de la préfecture du Puy-de-Dôme le plan d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) qui planifie des mesures de préservation de la ressource en eau dans le département.

PURE est le plan d'utilisation rationnelle de l'eau pour les industries implantées dans le Puy-de-Dôme. Cette initiative a été mise en place par un arrêté-cadre préfectoral visant à planifier les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage, le 31 mars 2021. L'usine Jacquet de Saint-Beauzire est l'un de ces signataires et s'engage à réduire de 15% sa consommation en eau à travers diverses actions.

Les petits cours d'eau font les grandes rivières

L'usine Jacquet de Saint-Beauzire produit chaque année 40 000 tonnes de pain. La moitié de l'eau utilisé par le site rentre dans la composition du pain. C'est en effet un ingrédient essentiel du pain dont la part ne peut être réduite. En revanche, l'autre moitié de l'eau consommée, l'usine Jacquet s'engage à en réduire 15% de la consommation grâce à trois principaux leviers d'amélioration mis en place dès 2022. L'usine a, en premier lieu, revu son processus de fabrication révisé pour diminuer de 50% l'eau utilisée par le système de refroidissement moteur du circuit levure en le transformant en circuit fermé. Elle s'engage également dans le recyclage des eaux de rinçage incluant un contrôle de la qualité de l'eau. Enfin, elle mettra à l'arrêt la chauffe des étuves permettant la fermentation de la pâte, lorsque l'usine est à l'arrêt.

Le site n'en est pas à son premier engagement puisque l'usine a déjà initié de nombreuses actions complémentaires depuis 2019, toujours dans l'objectif de réduire la consommation d'eau : audit et réfection des réseaux, mise en place d'un système de collecte des eaux usées...

Le plan PURE permet, d'une part, de trouver des leviers d'action concrets pour réduire la consommation d'eau et préserver les activités et d'autre part, de contribuer à mieux faire comprendre les enjeux de Limagrain. Le Groupe s'engage en effet dans une gestion durable de la ressource en eau dans une logique multi-usages. ■



SUIVE DES ARTICLES >>

LES MARCHÉS | 26/07/2022

Nouvelle acquisition dans la charcuterie sèche pour le groupe coopératif Agrial

Agrial vient d'annoncer l'acquisition de Rochebillard et Blein, producteur et affineur de charcuterie sèche haut de gamme, renforçant ainsi sa présence sur ce marché.

Le groupe coopératif normand, Agrial vient d'annoncer l'acquisition de la société Rochebillard et Blein, producteur et affineur de charcuterie sèche haut de gamme. Après le rachat des Salaisons du Mâconnais en 2021, le groupe renforce encore sa présence sur le secteur de la charcuterie sèche et poursuit sa stratégie de construire une branche viandes à partir de PME dotées d'un savoir-faire traditionnel. 28 M Eur de chiffre d'affaires Employant 115 salariés, la société Rochebillard et Blein est dotée de trois sites de production, deux à Violay (42) et un à Taninges (74). Elle commercialise 2 000 tonnes de charcuterie (saucissons secs, jambons secs, petites salaisons - pancetta, coppa, bœuf séché...) dont la majorité sous signes officiels de qualité (Bio, Montagne, Label Rouge, Savoie...), en grande distribution, magasins spécialisées ainsi qu'auprès des bouchers-charcutiers traditionnels. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 28 millions d'euros. Créée en 1900 par Claude Blein et transmise de génération en génération, l'entreprise avait été reprise en 2006 par Jérôme Condemine et Pascal Blein. Ces deux entrepreneurs avaient ensuite repris en 2010 la société Peguet Savoie Salaisons, complétant l'offre de salaisons sèches haut de gamme. La direction opérationnelle de l'entreprise Rochebillard et Blein continuera d'être assurée par Jérôme Condemine, qui restera également actionnaire aux côtés d'Agrial. ■

Par Anne-Sophie Le BRAS

LSA | 26/07/2022

Entremont lance une opération de soutien solidaire

La marque de fromage du groupe Sodiaal, Entremont, lance une opération solidaire « Tous engagés », du 5 septembre au 27 novembre 2022. Objectifs : soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs et accompagner l'installation de jeunes agriculteurs.

Avec son opération "Tous engagés", Entremont (coopérative Sodiaal) a décidé de soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs dans le contexte inflationniste qui sévit et d'accompagner l'installation de jeunes producteurs afin de maintenir le tissu agricole français. Du 5 septembre au 27 novembre 2022, des bons de réduction de deux euros seront offerts aux consommateurs pour l'achat simultané de deux produits porteurs de l'opération (Dégustation, Tendre Meule, Emmental Français râpé, Trio Gourmand en râpé et Spécial Pizza en râpé), et de 4 euros pour trois. A chaque participation, Entremont versera 1 euro au fonds solidaire de la coopérative, destiné à répondre aux besoins des producteurs laitiers qui s'installent. Le consommateur aura le choix de garder pour lui les bons de réduction ou d'en attribuer une partie au fonds. Le fonds solidaire a été créé en 2015 par la coopérative. Chaque année, il permet d'aider 1 000 agriculteurs par an. 97% des éleveurs ayant eu accès à ce fonds sont toujours en activité. ■

Camille HAREL

Réussir Lait, 26/07/2022

Un résultat en hausse pour Sodiaal mais encore loin de ses ambitions

Après une année tout juste à l'équilibre, la coopérative affiche en 2021 un résultat courant de 10 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros.

Encore en 2021, Sodiaal est loin de tendre vers son objectif d'intégrer le top 5 des entreprises laitières généralistes les plus rentables à horizon 2025 que prévoit son plan #Value. Malgré tout, l'année aura été meilleure que la précédente. Le résultat courant progresse de 9 M€ à 10,1 M€. L'EBITA atteint 132,1 M€ contre 121,5 M€ en 2020. Le chiffre d'affaires est cependant en baisse à 4,7 Mrd€ contre 4,8 Mrd€ en 2020. C'est la conséquence de la baisse de la ressource laitière et d'un effet technique de variation de périmètres des comptes.

La coopérative note une « très bonne dynamique de la performance opérationnelle sur l'ensemble des métiers qui vient contribuer à l'amélioration du résultat courant ». Le rachat en fin d'année de Yoplait contribue également à l'amélioration du résultat (4M€). Les marchés de commodités (beurre-poudre) ont également fortement progressé. À l'inverse, les produits de grande consommation sont à la peine en grande surface tout en se redressant en restauration hors domicile. Côté poudre de lait, les volumes à l'export sont en baisse vers la Chine et le Moyen-Orient du fait d'une natalité en berne. Ce qui impacte sévèrement les activités Nutrition et Ingrédients du groupe.

Un prix du lait de 378 €/1000l

Le résultat de la coopérative a été intégralement reversé aux adhérents soit l'équivalent de 2,52 €/1000 litres en incluant les intérêts aux parts sociales. Le prix 2021 s'est ainsi établi à 378 €/1000l toutes primes comprises et toutes qualités confondues y compris laits segmentés et rémunérations complémentaires. Il était de 364 € en 2019 et de 361 € en 2020. ■



Prochain Contact à paraître, semaine du 21 septembre.